

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-06-25-3 | Mesures municipales pour préserver le pouvoir d'achat - Communication
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

Etaient excusé-es :

Madame Laetitia Dos Santos.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

PP1-H : "Protéger et accompagner" / habitants et usagers

Les crises successives que subissent les ménages stéphanois fragilisent leur pouvoir d'achat.

Lors du précédent conseil municipal, il a été convenu de revenir vers les élus municipaux pour les informer des mesures existantes, renforcées ou nouvelles pour préserver les finances des habitants.

Fidèle à ses engagements, la ville développe une approche combinant vie quotidienne, solidarité et proximité pour mettre en œuvre un service public local utile à toute la population. Les dispositifs présentés dans cette communication témoignent concrètement de l'engagement municipal.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il devient nécessaire de prendre des mesures municipales pour préserver le pouvoir d'achat des Stéphanois,

Décide :

- De prendre les mesures suivantes :

Tarifification solidaire :

Principal mesure d'équité et de solidarité, la tarification solidaire permet de bénéficier d'un tarif adapté à ses revenus pour pratiquer les nombreuses activités proposées par les services municipaux. Le guide Unicité 2026-2027 est diffusé depuis quelques jours dans les boîtes aux lettres des habitants, et les tarifs ont été gelés pour la saison à venir.

Parmi les autres mesures notables :

- **Espace d'un été :** plus de 150 rendez-vous tout l'été, la plupart gratuits, pour tous les publics, dans tous les quartiers – Le programme est en cours d'édition et sera prochainement publié.

Sport et loisirs :

- **Kit Loisirs :** des entrées pour les espaces de loisirs dans toute la métropole : Kits juniors 11-15 ans et pour les de jeunes 16-25 ans.
- **Horizon Loisirs :** Accueil de loisirs à partir de 11 ans, à chaque vacance scolaire pour 1 € par an (sortie payantes possibles, mais non obligatoires)
- **Piscine Marcel Porzou** à 1 € pour tous les Stéphanois, du 7 juillet au 29 août.

- Parcours temps Libre 11-19 ans : Aide financière de 120 € maximum pour accéder aux activités pour les tranches T1,T2 et T3.

Culture :

- Inscription gratuite pour tous les Stéphanois dans les médiathèques et à la ludothèque, portage de livres possible pour les personnes en difficulté de mobilité
- 80 rendez-vous gratuits par an proposés par le Conservatoire musique et danse pour assister à des représentations d'artistes confirmés ou en herbe
- Aide pour acquisition demi-pointes (pour les 8-15 ans inscrits à la CHAD)
- Le « Cœur Solidaire » est utilisé pour des échanges et des dons de matériels. En septembre la campagne sera consacrée aux équipements nécessaires aux études artistiques.
- La Carte Solo ou Duo au Rive Gauche permet d'accéder à de nombreux spectacles à tarif réduit.

Education

- Gratuité des fournitures scolaires pour les 2-11 ans : la Ville finance les fournitures courantes en attribuant un crédit aux écoles de 32 € pour chaque élève en élémentaire et de 41 € pour les élèves des classes maternelles.
- Soutien aux associations caritatives qui organisent une journée de distribution de matériels scolaires (cartables par exemple),
- Programme de réussite éducative : Un accompagnement gratuit à la réussite scolaire est proposé via les « modules de réussite » en lecture, écriture et calcul.

Santé et Alimentation :

- Chaque habitant est à moins de 15 minutes à pieds d'un espace vert structurant (parcs, bois et forêts), accessibles également en transport en commun (gratuit pour les mineurs et pour tous le samedi) pour des activités de plein air, aire de jeux ou balades...
- Accès à la restauration scolaire en tarification solidaire : coût annuel à partir de 64,14 € pour 4 repas par semaine.

Autres :

- SOS paperasse : aide gratuite et sans RDV pour les démarches d'accès aux droits, tous les mardis matin à la médiathèque.
- Les nombreux rendez-vous proposés toute l'année pour des fêtes municipales ou de quartiers, des événements culturels ou sportifs, avec les partenaires associatifs, offrent de nombreux temps de convivialité pour mieux vivre ensemble.

Parallèlement, le Conseil d'administration du CCAS prends des dispositions pour compléter ces offres :

- Loisirs été seniors : Programme d'animations et de sorties sur l'été, notamment pour les seniors qui ne partent pas en vacances, avec la création d'un second tarif solidaire.
- Augmentation du soutien financier aux associations caritatives (+ 400 € par associations)
- Paniers solidaires pour les usagers (2 paniers par semaine) avec les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)
- Poursuite des dispositifs d'aides facultatives (factures, alimentation...)

Cette liste de mesures, non exhaustive, illustre la dynamique locale construite et enrichie

depuis de nombreuses années, en partenariat avec les acteurs locaux, pour tous les publics.

Après présentation des mesures municipales pour préserver le pouvoir d'achat, le Conseil municipal prend acte de la mise en œuvre de ce dispositif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc144195-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026